

PROCÉDURES D'ORIENTATION EN FIN DE CYCLE (3^e, 2^{de} GT) VOEUX – PROPOSITIONS – DÉCISIONS

Tout élève, à l'issue d'un palier d'orientation, doit bénéficier d'une décision sur les voies d'orientation possibles, quelle que soit la modalité de poursuite d'études, sous statut scolaire ou sous statut d'apprenti à la demande de la famille (cf. tableaux ci-dessous).

De la même façon, à l'issue de la 2^{de} GT, **tout élève doit obtenir une décision d'orientation** :

- passage en 1^{re} GT
- ou
- redoublement

Pour les élèves de 2^{de} GT demandant un changement d'orientation vers la voie professionnelle, leur nouvelle affectation est soumise aux contraintes liées aux capacités d'accueil et aux modalités d'affectation. Pour éviter que ces élèves se retrouvent sans affectation, il est indispensable d'émettre et de saisir, comme dernier vœu, le redoublement.

La rénovation de la voie professionnelle s'accompagne de la volonté d'assouplir les parcours de formation. En effet, **la mise en place de passerelles** permet aux élèves ayant accompli deux classes de 2^{de} ou issus de 1^{re} d'un lycée d'enseignement général ou technologique d'intégrer, sur autorisation du Recteur, une classe de terminale BEP, de terminale CAP ou éventuellement de 1^{re} professionnelle. Cette intégration interviendra après positionnement et avis de l'équipe pédagogique de l'établissement d'accueil dans la limite des places disponibles.

Une attention particulière sera apportée aux élèves de 3^e d'insertion, SEGPA et CIPPA afin de leur permettre d'intégrer une formation qualifiante de niveau V dans le cadre des nouvelles capacités d'accueil en CAP, première étape d'un éventuel parcours en quatre ans vers un baccalauréat professionnel.

3^e

La famille formule des vœux d'orientation qui peuvent être	Le conseil de classe formule une proposition d'orientation qui porte obligatoirement sur	Le chef d'établissement formule, motive et notifie sa décision d'orientation qui porte obligatoirement sur
<ul style="list-style-type: none"> ➤ 2^{de} enseignement général et technologique avec mention des enseignements d'exploration et de l'établissement ➤ 2^{de} professionnelle avec la mention de la spécialité et de l'établissement ➤ 1^{re} année de CAP avec la mention de la spécialité et de l'établissement ➤ Doublement 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 2^{de} enseignement général et technologique avec avis sur les enseignements d'exploration demandés ➤ 2^{de} professionnelle avec avis sur la spécialité ➤ 1^{re} année de CAP avec avis sur la spécialité ➤ Doublement 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 2^{de} enseignement général et technologique ➤ 2^{de} professionnelle ➤ 1^{re} année de CAP ➤ Doublement

APPEL POSSIBLE

2^{de} GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

La famille formule des vœux d'orientation qui peuvent être	Le conseil de classe formule une proposition d'orientation qui porte obligatoirement sur	Le chef d'établissement formule, motive et notifie sa décision d'orientation qui porte obligatoirement sur
<ul style="list-style-type: none"> ➤ 1^{re} avec mention de la série et des choix d'option(s) ou de spécialité et de l'établissement ➤ Doublement ➤ Autres solution : voie professionnelle avec mention de la spécialité et de l'établissement 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le passage en 1^{re} et la série avec avis sur le choix d'option(s) ou de la spécialité ➤ Doublement avec avis sur les enseignements d'exploration demandés. Il donne son avis sur les autres solutions envisagées par la famille 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le passage en 1^{re} et la série ➤ Doublement Il donne son avis sur les autres solutions envisagées par la famille

APPEL POSSIBLE